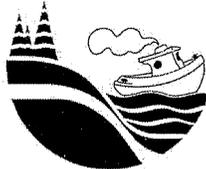


MUNICIPALITÉ DE



CANTLEY

AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05**

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 9 avril 2013 à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth, à la Fabrique de la paroisse de Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Nature ,et effet : permettre l'implantation d'une habitation projetée à 6,24 mètres de la ligne latérale gauche (nord) en dérogation à l'article 6.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel stipule que la marge minimale de recul latérale d'un bâtiment principal est de 8 mètres.

Identification du site concerné : Lot 2 619 741 du Cadastre du Québec
48, impasse de la Cime

2. Nature et effet : permettre l'installation d'une piscine hors terre projetée et d'une galerie projetée attenante à la piscine à un minimum de 2,7 mètres et un minimum de 1 mètre respectivement de la ligne latérale gauche (nord) en dérogation aux articles 8.4.2 et 12.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 lesquels stipulent que la marge de recul latérale d'une piscine est de 7 mètres et que le propriétaire d'un terrain résidentiel doit préserver et maintenir l'écran végétal bordant l'intérieur des lignes avant, latérales et arrière de son terrain, et ce, sur une profondeur minimale de 6 mètres.

Identification du site concerné : Lot 3 291 023 du Cadastre du Québec
55, rue Noémie

3. Nature et effet : permettre la construction d'un garage détaché projeté d'une superficie au sol de 147,8 mètres carrés en dérogation à l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que la superficie au sol maximale des bâtiments complémentaires est de 100 mètres carrés pour un usage résidentiel à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Identification du site concerné : Lot 2 621 461 du Cadastre du Québec
60, chemin River

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à une de ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ou lors de la session régulière du conseil du 9 avril 2013 débutant à 19 h. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou sur le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 12^e jour du mois de mars de l'an deux mille treize.


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général